
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 1^{er} avril 2019

Cabinet du directeur général et communication

Contact : Amélie ROUX-RUBIO

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Télémédecine : lancement d'un appel à projets

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes accompagne et soutient le déploiement de la téléconsultation et de la téléexpertise.

La télémédecine est une réponse organisationnelle et technique pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins aux patients de la région dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des maladies chroniques et d'optimisation des ressources médicales.

DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

Contexte

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite, par cet appel à projet, accompagner et soutenir le déploiement d'organisations territoriales de consultations de recours ou d'expertise entre EHPAD, structures d'exercice regroupé (centres de santé, maisons de santé pluri-professionnelle par exemple) et établissements sanitaires.

L'objectif est de promouvoir des projets qui ancrent de manière pérenne une offre de soins de proximité articulée avec une offre de recours aux spécialités.

Les projets candidats doivent proposer des solutions permettant de réduire les inégalités territoriales de santé. Dans ce contexte les territoires de l'Ardèche, du Cantal et de l'Allier sont prioritairement (mais non exclusivement) ciblés.

L'appel à projets est ouvert à toutes les spécialités médicales à l'exception du bucco-dentaire et de la téléradiologie.

Thématiques prioritaires

- **L'accès aux soins des personnes âgées en établissement** (médecine générale, gériatrie, dermatologie, urgences ...).
- **L'accès aux consultations de recours ou d'expertise sur les maladies chroniques.**

Modalités

Toute l'information concernant l'appel à projets Télémédecine est disponible à l'adresse suivante : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/aap-telemedecine>

Les dossiers de candidature devront être soumis à l'ARS au plus tard le 15 juin 2019.